

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« traitant »

les mots :

« s'occupant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

IL s'agit ici de conformer la lettre de la proposition du texte à l'esprit et au texte de la directive.